



COMMUNIQUÉ BELL

Avis de divulgation interface terminal-réseau – Catégorie a

Le 14 mars 2018

No. BIA – 4v

Objet: Interface terminal-réseau pour G.INP avec VDSL2

Bell Canada annonce l'introduction d'une protection améliorée contre le bruit impulsionnel (G.INP) pour les lignes d'abonné numérique à très haut débit 2 (VDSL2), mise au point selon les normes publiques en vigueur. G.INP sera déployé graduellement à compter de juin 2018 sur certaines plateformes de nœuds DSL (FTTN) au Québec et en Ontario, en fonction de la demande du marché et la faisabilité sur le plan technique.

Compatibilité:

Les fournisseurs de service Internet (FSIs) seront en mesure d'activer sélectivement la fonctionnalité d'amélioration, lorsqu'elle est disponible, en fonction de la capacité du modem de l'utilisateur final à prendre en charge G.INP. Si le FSI n'active pas la fonctionnalité G.INP, il n'y aura aucun impact sur le modem de l'utilisateur final ou sur le service Internet de gros fourni. Pour profiter des avantages de G.INP, un FSI doit activer la fonctionnalité sur des lignes individuelles via le portail du FSI (c.à.d., le portail d'affaires de Bell). La possibilité d'utiliser G.INP est prévue pour les modems VDSL2 récents. Cependant, il est possible que d'anciens modems VDSL2 puissent présenter des problèmes tels qu'une dégradation de la vitesse ou l'impossibilité de synchroniser, si le FSI active la fonctionnalité G.INP. Pour bénéficier de la fonctionnalité améliorée, le FSI devra approvisionner un modem qui est certifié selon la spécification de conformité relative aux équipements terminaux SC-03 et est compatible avec les normes de télécommunication identifiées ci-dessous. Après avoir activé la fonctionnalité d'amélioration, si le FSI détermine que le modem de l'utilisateur final ne fonctionne pas comme prévu lorsque G.INP est appliqué, le FSI n'a qu'à désactiver G.INP. Les tests de compatibilité avec le réseau pour les modems ne sont pas obligatoires mais sont disponibles aux FSIs en conformité avec le Tarif Général CRTC 6716, Article 5440 – Service D'accès Par Passerelle – Fibre Jusqu'au Nœud.





Documentation:

L'interface-réseau utilisée par Bell Canada pour G.INP est conforme aux normes de télécommunication suivantes:

- UIT-T, Recommandation G.993.2 – Transcepteurs de ligne d'abonné numérique à très haut débit 2 (VDSL2)
- UIT-T, Recommandation G.998.4 – Protection améliorée contre le bruit impulsionnel pour les émetteurs-récepteurs DSL

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:

Bell Canada

Téléphone: 613-785-6336

Courrier électronique: bell.regulatory@bell.ca

www.bce.ca/a-propos-de-bce/renseignements-reglementation/divulgation-d-interfaces



Bell